



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2025 – 18h30
- PROCES VERBAL -

Date de la convocation : 14 mars 2025

Séance ouverte à : 19h07

Séance levée à : 19h47

Président : Monsieur le Maire - Christian AMIRATY

Nombre de conseillers présents :

AMIRATY Christian – PERNIN Gabriel - ACHHAB Josette - GRASSI Jeanne - TASSY René - GIMENES Daniela - CORDOLIANI Alain - ABBA Annonciade - GONZALEZ Ghislaine - ROSSI Chloé - PICAZO Marie-José - DESCAMPS André - DJERALFIA Samira - VANNET Hervé - MAURIN Franck - KALFALLI Christelle - MANGIN Isabelle - GOUIRAN Jérôme - CHEVALIER Laure - GRECO Claudio

Nombre de conseillers absents : MULLER Bernard - ROMET Jean-Paul - LIETO Tatiana - CORMONT Caroline – KAISLING Sylvie - TAMBURRINI Bruno - MAHIEU Jacqueline - PETIT Joane - PROSPERO Jean-Michel -

Nombre de conseillers représentés : MULLER Bernard - ROMET Jean-Paul - CORMONT Caroline – KAISLING Sylvie - TAMBURRINI Bruno - MAHIEU Jacqueline - PROSPERO Jean-Michel –

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Scrutin public.



ORDRE DU JOUR
Conseil municipal
Séance du 20 mars 2025 – 18h30

0.1. Procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2025

0.2. Compte rendu du Conseil municipal du 12 février 2025

1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal
2. Demande de subvention auprès de l'Etat dans la cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – exercice 2025 – Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet.
3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône- FDADL 2025- Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet.
4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions autour et aux abords des bâtiments recevant des enfants (écoles, crèches, CLSH...) – Année 2025
5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions sur le domaine public. Année 2025
6. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide aux équipements pour la sécurité publique – année 2025
7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Rénovation des sanitaires PMR (Personne à Mobilité Réduite) du groupe scolaire David Douillet.
8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux de désamiantage et de démolition du local « Jean Jaurès ».

9. Demande de subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif de soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine pour la rénovation de la toiture de la nef principale de l'Eglise Saint Michel.

10. Vote du compte financier unique 2024 du budget principal de la Ville de Gignac-la-Nerthe

11. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux divers dans les gymnases rue de la République et à la Viguière et création d'un poste de commandement opérationnel pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au sein du bâtiment des services techniques



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES
Conseil municipal
Séance du 20 mars 2025 – 18h30

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur chaque dossier proposé par Monsieur le Maire, a adopté les délibérations suivantes :

0.1 Procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2025

0.2 Compte rendu du Conseil municipal du 12 février 2025

1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal
2. Demande de subvention auprès de l'Etat dans la cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – exercice 2025 – Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet.
3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône- FDADL 2025- Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet.
4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions autour et aux abords des bâtiments recevant des enfants (écoles, crèches, CLSH...) – Année 2025
5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions sur le domaine public. Année 2025
6. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide aux équipements pour la sécurité publique – année 2025
7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Rénovation des sanitaires PMR (Personne à Mobilité Réduite) du groupe scolaire David Douillet.

8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux de désamiantage et de démolition du local « Jean Jaurès ».
9. Demande de subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif de soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine pour la rénovation de la toiture de la nef principale de l’Eglise Saint Michel.
10. Vote du compte financier unique 2024 du budget principal de la Ville de Gignac-la-Nerthe
11. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux divers dans les gymnases rue de la République et à la Viguière et création d’un poste de commandement opérationnel pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au sein du bâtiment des services techniques

***** Monsieur le Maire procède à l’ouverture de la séance à 19h07 *****

***** Madame ROSSI Chloé est désignée secrétaire de séance. *****

***** Madame ROSSI Chloé procède à l’appel nominal. *****

****Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu’une délibération (n°11) a été ajoutée sur table et demande si cet ajout est approuvé*

*Les conseillers municipaux approuvent l’ajout de cette délibération à l’ordre du jour****

0.1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2025.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

0.2 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 février 2025.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

1. Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire (art L.2122-22 et L.2122-23 – C.G.C.T.)

RAPPORTEUR : MONSIEUR PERNIN

EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – exercice 2025 – Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet

RAPPORTEUR : MADAME ACHHAB

EXPOSE

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet. Actuellement, ce service est installé dans un hangar vétuste situé sur l'emprise du tunnel du Rove. Ce hangar, en partie amianté et très vétuste doit être détruit. Situé sur le tunnel du Rove, la réglementation ne permet pas de reconstruire sur l'emprise du tunnel du Rove. C'est pourquoi la Ville souhaite réhabiliter d'autres locaux (l'ancienne cuisine centrale aujourd'hui inutilisée) pour y transférer le service événementiel.

Le projet vise donc à transférer le service dans un bâtiment modernisé, respectant les normes de sécurité, d'accessibilité et d'efficacité énergétique, tout en assurant des conditions de travail optimales aux agents municipaux.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **240 000,00 € HT.**

L'Etat peut accorder une aide financière pour financer ce projet au titre de la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies. Par ailleurs, la Ville insiste sur le fait que l'actuel local vétuste et amianté est situé sur le tunnel du Rove. Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention sera demandée, également, auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour cette même opération.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet.

<u>COÛT HT :</u>	FINANCEMENTS
240 000,00 €	Département : 120 000,00 € (Taux : 50%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : (DSIL 2025) 72 000,00 € (Taux : 30%) Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 48 000,00 € (Taux : 20%)
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 240 000,00 € (100%)

SOLLICITE une subvention de 72 000,00 € auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2025 – pour l'opération citée ci-dessus.

Abstentions : 0

Contre : 0

**3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône-
FDADL 2025- Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le
service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet**

RAPPORTEUR : MADAME ACHHAB

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide aux communes, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention pour la réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet. Actuellement, ce service est installé dans un hangar vétuste et amianté situé sur l'emprise du tunnel du Rove.

Le projet vise donc à transférer le service dans un bâtiment modernisé, respectant les normes de sécurité, d'accessibilité et d'efficacité énergétique, tout en assurant des conditions de travail optimales aux agents municipaux.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **240 000,00 € HT**.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention sera également sollicitée, pour cette même opération, auprès de l'Etat au titre de la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies dans le cadre de la DSIL 2025.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale afin d'y accueillir le service événementiel communal au groupe scolaire D. Douillet.

<u>COUT HT :</u>	FINANCEMENTS
240 000,00 €	Département : 120 000,00 € (Taux : 50%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : (DSIL 2025) 72 000,00 € (Taux : 30%) Autres : 0,00 € Autofinancement commune : 48 000,00 € (Taux : 20%)
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 240 000,00 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2025 » l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé.

Abstentions : 0

Contre : 0

4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions autour et aux abords des bâtiments recevant des enfants (écoles, crèches, CLSH...) – Année 2025

RAPPORTEUR : MADAME GONZALEZ

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif de l'aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions autour et aux abords des bâtiments recevant des enfants (écoles, crèches, CLSH...) mis en place par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour le renouvellement de caméras de plus de cinq ans pour faire face à l'augmentation des faits de dégradations, aux incivilités et aux risques intrusions-attentats.

Cette 8^{ème} tranche de travaux comprend :

1. Renouvellement +5ans Complexe sportif G. Carnus : 11 caméras
2. Renouvellement +5ans St Louis : 1 caméra

Le coût de l'opération est estimé à la somme de : **51 298,14 € HT.**

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux de cette 8^{ème} tranche.

<u>COUT HT :</u>	FINANCEMENTS
51 298,14 €	Département : 41 039,00 € (Taux : 80%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 10 259,14 € (Taux : 20%)
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 51 298,14 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « aide à l'installation des systèmes de vidéo protection » une subvention du montant le plus élevé possible.

Abstentions : 0

Contre : 0

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions sur le domaine public. Année 2025

RAPPORTEUR : MADAME GONZALEZ

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif de l'aide à l'installation de la vidéoprotection et des équipements de prévention contre les intrusions mis en place par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour l'installation de système de vidéoprotection afin poursuivre le déploiement de son dispositif de vidéo protection sur la voie publique pour faire face à l'augmentation des faits de dégradations et aux incivilités.

Cette 8^{ème} tranche de travaux comprend l'installation de 13 nouvelles caméras et le renouvellement de switches :

1. Rond-point Rébuty : 1 caméra
2. Nouveau poste police municipale (ex Caisse d'épargne) : 8 caméras
3. Résidence ENVI : 2 caméras
4. Rond-point de l'olivier : 2 caméras
5. Renouvellement cœur de réseau installé depuis 2015 : 4 switches cœur de réseaux fibre et Ethernet 48 ports

Le coût de l'opération est estimé à la somme de : **99 644,21 € HT.**

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux l'installation de 13 nouvelles caméras et le renouvellement de switches

COUT HT :	FINANCEMENTS
99 644,21 €	Département : 49 822,00 € (Taux : 50%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € (Taux :) Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 49 822,21 € (Taux : 50%)
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 99 644,21 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « aide à l'installation des systèmes de vidéo protection » une subvention du montant le plus élevé possible.

Abstentions : 0

Contre : 0

6. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Aide aux équipements pour la sécurité publique – année 2025

RAPPORTEUR : MADAME GONZALEZ

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « aide aux équipements pour la sécurité publique » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide aux communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour l'acquisition de matériels destinés à la Police Municipale.

Il s'agit :

- de l'acquisition d'émetteur récepteur radio + batteries
- de l'acquisition de 8 caméras mobiles individuelles pour les agents de la police municipale.
- de l'achat d'un système d'entraînement interactif cinq cibles.
- de l'acquisition de 12 bâtons télescopiques.
- de la fourniture de systèmes de communication pour motards.

Le coût total de ces acquisitions est estimé à la somme de : **24 834,04 € HT.**

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition de matériels destinés à la Police Municipale.

<u>COUT HT :</u>	FINANCEMENTS
24 834,04 €	Département : 12 417,00 € (Taux : 50%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 12 417,04 € (Taux : 50%)
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 24 834,04 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « aide aux équipements pour la sécurité publique » une subvention pour l'acquisition de matériels destinés à la Police Municipale, année 2025.

Abstentions : 0

Contre : 0

7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Rénovation des sanitaires PMR (Personne à Mobilité Réduite) du groupe scolaire David Douillet

RAPPORTEUR : MADAME GRASSI

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « travaux de proximité » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide à l'équipement des communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les travaux de rénovation des sanitaires PMR (Personne à Mobilité Réduite) du groupe scolaire David Douillet. Ce projet, d'une importance capitale pour le bien-être des élèves, vise à répondre à des besoins essentiels en matière d'accessibilité, de confort et de durabilité des équipements sanitaires, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux actuels.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **84 887,00 € HT**.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux de rénovation des sanitaires PMR (Personne à Mobilité Réduite) du groupe scolaire David Douillet.

<u>COUT HT :</u>	FINANCEMENTS
84 887,00 €	Département : 59 421,00 € (Taux : 70%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 25 466,00 € (Taux : 30%)
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 84 887,00 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « travaux de proximité » l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé.

Abstentions : 0

Contre : 0

8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux de désamiantage et de démolition du local « Jean Jaurès ».

RAPPORTEUR : MONSIEUR VANNET

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « travaux de proximité » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide à l'équipement des communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les travaux de désamiantage et de démolition du local « Jean Jaurès ».

Ce bâtiment, aujourd'hui vétuste et en mauvais état structurel, abrite actuellement le service événementiel ainsi qu'un garage utilisé par la police municipale. Or, ces services sont appelés à déménager respectivement vers l'ancienne cuisine centrale du groupe scolaire David Douillet et vers de nouveaux locaux adaptés et sécurisés, spécifiquement conçus pour les besoins de la police municipale.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **94 705,00 € HT**.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux de désamiantage et de démolition du local « Jean Jaurès ».

<u>COUT HT :</u>	FINANCEMENTS
85 000,00 € (coût réel : 94 705,00)	Département : 59 500,00 € (Taux : 70%) Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Autres : 0,00 € Autofinancement Commune : 35 205,00 €
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 94 705,00 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « travaux de proximité » l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé.

Abstentions : 0

Contre : 0

9. Demande de subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la cadre du dispositif de soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine pour la rénovation de la toiture de la nef principale de l'Eglise Saint Michel

RAPPORTEUR : MONSIEUR CORDOLIANI

EXPOSE

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'aide de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la cadre du dispositif de soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine pour la rénovation de la toiture de la nef principale de l'Eglise Saint Michel. En effet, suite aux intempéries de septembre, l'église a subi d'importantes infiltrations d'eau, provoquant l'arrachement partiel de la voûte intérieure en plâtre. En raison des risques de sécurité, l'édifice a dû être fermé au public, empêchant ainsi la tenue des offices religieux et des événements culturels qui s'y déroulaient régulièrement.

Les travaux prévus concernent principalement :

- la rénovation de la toiture de la nef principale.
- la mise en place d'un échafaudage en périphérie.
- la dépose complète des tuiles et de la charpente existante.
- la conservation et renforcement de l'ossature primaire de la charpente.
- l'installation d'une nouvelle ossature secondaire composée de chevrons et de liteaux.

- la pose d'un écran sous toiture pour renforcer l'étanchéité et la protection du bâtiment.
- la mise en place d'une nouvelle couverture en tuiles, respectant l'aspect patrimonial du monument.
- la rénovation des descentes d'eau et des gouttières pour assurer une meilleure évacuation des eaux pluviales et éviter de nouvelles infiltrations.
- la réparation de la voûte intérieure, fragilisée par les infiltrations d'eau, afin de restaurer l'intégrité structurelle et esthétique du bâtiment.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de **600 000,00 € HT**.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la rénovation de la toiture de la nef principale de l'Eglise Saint Michel.

<u>COÛT HT :</u>	FINANCEMENTS
600 000,00 €	Département : 0,00 € Région : 0,00 € Communauté : 0,00 € Etat : 0,00 € Métropole AMP : 300 000,00 € (Taux : 50%) Autofinancement Commune : 300 000,00 € (Taux : 50%)
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 600 000,00 € (100%)

SOLLICITE auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la cadre du dispositif de soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé.

Abstentions : 0

Contre : 0

10. Vote du compte financier unique 2024 du budget principal de la Ville de Gignac-la-Nerthe

RAPPORTEUR : MONSIEUR PERNIN

**** Monsieur le Maire se déporte du vote de cette délibération et laisse donc la présidence de la séance à Monsieur PERNIN, adjoint aux finances à 19h35 ****

****** Monsieur PERNIN prend la présidence de la séance, et explique à l'assemblée en quoi consiste le CFU******

EXPOSE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024 du budget principal défini comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	12 260 837,46 €	13 588 274,50 €	25 849 111,96 €
	Recettes réalisées	5 233 538,22 €	13 786 399,92 €	19 019 938,14 €
	Restes à réaliser	2 065 652,00 €	0,00 €	2 065 652,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	11 682 928,59 €	13 588 274,50 €	25 271 203,09 €
	Dépenses réalisées	7 207 094,79 €	12 764 155,74 €	19 971 250,53 €
	Restes à réaliser	1 610 221,46 €	0,00 €	1 610 221,46 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 973 556,57 €	1 022 244,18 €	-951 312,39 €
Résultats	Résultats antérieurs	-577 908,87 €	0,00 €	-577 908,87 €

antérieurs reportés	reportés (+/-)			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-2 551 465,44 €	1 022 244,18 €	-1 529 221,26 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	455 430,54 €	0,00 €	455 430,54 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 096 034,90 €	1 022 244,18 €	-1 073 790,72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A LA MAJORITE

APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget principal de la Ville de Gignac-la-Nerthe

Abstentions : 6 (CHEVALIER Laure ; GRECO Claudio ; GOUIRAN Jérôme ; MANGIN Isabelle ; KALFALLI Christelle ; PROSPERO Jean-Michel)

Contre : 0

****** Monsieur le Maire reprend la présidence à 19h43 à l'issue du vote du CFU*

11. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Travaux de proximité 2025 – Travaux divers dans les gymnases rue de la République et à la Viguière et création d'un poste de commandement opérationnel pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au sein du bâtiment des services techniques

RAPPORTEUR : MONSIEUR PERNIN

la présente délibération a été rajoutée « sur table » et communiquée à l'ensemble des élus ce jour, aucun n'a désapprouvé l'ajout de la délibération à l'ordre du jour

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « travaux de proximité » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide à l'équipement des communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les travaux divers dans les gymnases rue de la République et à la Viguière et la création d'un poste de commandement opérationnel pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au sein du bâtiment des services techniques. Il s'agit des travaux suivants :

- Rénovation de la toiture de la salle de boxe du gymnase de la république.
- Démolition de 2 locaux en très mauvais état attenants à la grande salle du gymnase de la Viguière.
- Création d'un poste de commandement opérationnel pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au sein du bâtiment des services techniques (création d'une ouverture fenêtre, installation d'un réseau secouru, mise en place d'un éclairage adapté...)

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 84 720,80 € HT.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux divers dans les gymnases rue de la République et à la Viguière et la création d'un poste de commandement opérationnel pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au sein du bâtiment des services techniques.

<u>COUT HT :</u>	<u>FINANCEMENTS</u>
84 720,80 €	Département : 59 305,00 € (Taux : 70%)
	Région : 0,00 €
	Communauté : 0,00 €
	Etat : 0,00 €
	Autres : 0,00 €
	Autofinancement Commune : 25 415,80 €
TOTAL HT	TOTAL FINANCEMENTS : 84 720,80 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « travaux de proximité » l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé.

Abstentions : 0

Contre : 0

***** Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission du conseiller municipal Monsieur GOUGLER, Madame KAISLING prend place ce jour parmi les conseillers municipaux**

***** Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 19h47 *****

Monsieur le Maire, Christian AMIRATY, 	Madame la secrétaire de séance, ROSSI Chloé, 
--	--